



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question au Gouvernement n° 1003

Texte de la question

DISPOSITIONS EUROPÉENNES SUR LES VINS ROSÉS

M. le président. La parole est à Mme Josette Pons, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Josette Pons. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, je souhaite vous interroger sur l'éventuelle autorisation européenne de coupage des vins rouges et blancs en vue d'élaborer des vins rosés sans indication géographique. En effet, si la levée de l'interdiction existante devait se concrétiser, elle aurait de graves retombées sur l'économie viticole et agricole de nos régions et entraînerait de ce fait des réactions très vives de la part des vignerons de Provence - grande productrice de vins rosés de qualité -, en particulier de ceux de ma région, le Var étant le numéro un mondial pour la production de rosé.

Les organisations viticoles ainsi que la chambre d'agriculture sont unanimement défavorables à ce projet qui aboutirait à l'anéantissement du travail accompli depuis des années par tous nos vignerons. Je m'associe complètement au désaccord exprimé par l'ensemble de la profession, pour des raisons évidentes à quiconque apprécie le bon vin ou possède quelques notions de base en viticulture et oenologie, ce qui ne semble pas être le cas de ceux qui ont demandé la levée de cette interdiction.

Je rappelle que la Provence, en particulier le Var, berceau du rosé avec ses AOC comme les côtes-de-provence, le Bandol, les coteaux d'Aix et les coteaux varois, ainsi que les vins de pays, possède un centre de recherche sur le vin rosé unique en France et en Europe, à la pointe des connaissances et des expérimentations sur ce type de vin.

Il semble difficile d'organiser la visite des consommateurs dans les caves ou dans les domaines en leur proposant la dégustation d'un vin rosé issu de coupages entre rouges et blancs, alors que nous maîtrisons et améliorons sans cesse la vinification du rosé. La mort annoncé de ce rosé qui est un vin à part entière, issu d'une vinification spécifique, constituerait une catastrophe économique pour tous nos producteurs.

Monsieur le ministre, sûr de votre soutien et de votre appui sans faille dans ce combat pour la qualité et la réputation des vins français et européens, je vous remercie par avance, au nom de la profession viticole - que vous avez rencontrée dans mon département il y a quelques mois - de bien vouloir m'indiquer la position de la France sur ce dossier et m'assurer de votre détermination. (*Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Michel Barnier, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Madame la députée, vous pouvez rassurer les viticulteurs de Provence ; je suis tout à fait déterminé à défendre et à accompagner les efforts de qualité que les producteurs de vin sous appellation et sous indication géographique ont accompli avec beaucoup de succès...

M. Guy Geoffroy. Bravo !

M. Michel Barnier, *ministre de l'agriculture*. ...à la fois pour satisfaire le marché national et pour exporter. Ces producteurs craignent, et je les comprends, la confusion avec des produits sans appellation issus de coupages ou de mélanges.

Sur le segment des produits français issus de coupages ou de mélanges, il est une autre concurrence que les producteurs français craignent : celle des États-Unis ou de l'Australie, où l'on fabrique ces vins avec beaucoup plus de souplesse et de facilité. C'est ce qui a donné l'idée à la Commission européenne de favoriser la pratique de ces coupages et mélanges. Pour être tout à fait franc, nous avons nous-mêmes demandé, dans le plan de

modernisation de la viticulture, plus de flexibilité pour donner davantage de compétitivité à ces productions françaises sans appellation. Même les instances européennes communautaires interprofessionnelles ont approuvé cette proposition. Cependant, un vrai risque demeure, à la fois de confusion pour les consommateurs et en termes d'efforts de qualité tels que vous les avez rappelés.

C'est la raison pour laquelle j'ai exprimé, il a quinze jours, des réserves auprès de la Commission. Nous ne sommes soutenus pour le moment que par un seul pays, la Hongrie. Je m'emploie actuellement à sensibiliser les autres pays producteurs, et j'ai écrit cette semaine à la commissaire européenne, Mme Fischer-Bohl, pour lui demander de trouver un compromis acceptable préservant les efforts de qualité. Cela peut passer par des mesures vis-à-vis des consommateurs en termes d'étiquetage. Je veillerai, en tout cas, au maintien de la qualité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [Mme Josette Pons](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1003

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 février 2009